

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Personne à contacter :

Service Associations

Tél. : 04.67.10.04.02.

Courriel : Service Associations

associations.festivites@ville-grabels.fr

À Grabels, le 25 novembre 2024

Mesdames et Messieurs les Président.e.s

Des associations Grabelloises

34790 GRABELS

Nos références : RR/YI/CF/JE/843 - 2024

Objet : Vie des Associations et subvention 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez, dès à présent retirer le dossier de demande de subvention pour l'année 2025, à l'accueil de la Mairie ou le télécharger sur le site de la ville de Grabels : www.ville-grabels.fr.

Ce dossier devra être retourné, dûment complété, au service des festivités/associations, avant le :

10 JANVIER 2025

Pour vous présenter les nouveautés du dossier nous vous invitons à une réunion d'information le **mercredi 18 décembre 2024** dans la salle Malala de la Maison commune à 18h.

Le cadre de demande de financement a été légèrement modifié pour vous permettre de développer au mieux votre action sur le territoire en se rapprochant des standards nationaux (cf. formulaire CERFA site Service public.fr).

Outre la demande de subvention de fonctionnement habituelle, il vous est possible désormais de formuler une demande de subvention de projet, de façon exceptionnelle, pour laquelle la commune peut apporter une aide supplémentaire en nature ou numéraire. Celle-ci vous permettra de mettre en œuvre des projets significatifs portés par l'association.

Naturellement l'élue référente de la vie associative Madame Cléo FERRON et les services de la commune sont à vos côtés pour toutes questions sur ce dossier et vous aider à le compléter.

Vous trouverez ci jointe une notice d'aide.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Le Maire

René REVOL

